

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 11 mars 2024**DÉLIBÉRATION n°2024-25**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 11 mars 2024 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 1^{er} mars 2024.

Point de l'ordre du jour :

4.2. Propositions de la commission des moyens du 23 février 2024

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu l'avis de la commission des moyens du 23 février 2024,

Exposé de la décision :

Outre le compte financier et l'exécution budgétaire 2023, la commission des moyens a examiné des tarifs de formation nécessitant l'approbation du conseil d'administration. Le point concernant l'ASIU restauration fera l'objet de la délibération n°2024-28.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du document unique de politique générale de formation continue comprenant les tarifs des formations « guide référent de site » et « guide composteur », conformément aux pièces jointes à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 2
Quorum : 18	Votants : 29
Membres présents : 20	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 9	Votes exprimés : 27
Total des membres présents et représentés : 29	Majorité requise : 14
	Pour : 27
	Contre : 0

Pièces jointes :

- pièces relatives aux points soumis à approbation.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI

Tours, le 16/02/2024

Mesdames et Messieurs les
Membres de la
Commission des Moyens

Madame, Monsieur et Cher.e. collègue,

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir participer à la réunion qui aura lieu le **Vendredi 23 février 2024, à 9h00, à l'EPU.**

Ordre du jour

➤ **Affaires budgétaires :**

- DAF - Explications de lecture des documents financiers
- Exécution budgétaire et compte financier 2023

➤ **Avis divers :**

- DRH action sociale : proposition réévaluation de l'aide à la restauration (« ASIU Restauration ») - pièce AD1
- IUT de Tours : modification de tarifs de formations courtes (guide référent et guide composteur) – pièces AD2

En vous remerciant de votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs et chère.s collègues , mes salutations les plus cordiales.

La Vice-Présidente C.A. chargée
des moyens et des emplois,

Christine GEORGELIN

-copie à daj@univ-tours.fr

-Prochaines dates de réunion: 29 mars et 19 avril.

Commission des moyens du 23 février 2024

Conseil d'administration du 11 mars 2024

Délibération instauration d'une Prestation sociale « Aide à la restauration »
Avis N°2024_03

Réf : Pièce AD1

Références :

- Circulaire DGAFP FP/4 n°1931 / DB-2B n°256 du 15 juin 1998 relative aux dispositions applicables aux agents des administrations centrales et des services déconcentrés de l'Etat en matière de prestations d'action sociale à réglementation commune ;
- Circulaire DGAFP-FP/4 n°2025 / DB-2B n°2257 du 19 juin 2002 relative à la réglementation et aux taux des prestations d'action sociale pour 2002
- Circulaire DGAFP-B9 n°2128 / DB-2BPSS n° 07-182 du 30 janvier 2007 relative aux prestations individuelles d'action sociale à réglementation commune ;
- Circulaire DGAFP-B9 n°11-BCRF1102447C / DB-2BPSS n°11-3302 du 1^{er} avril 2011 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune.
- Circulaire du 18 juillet 2022 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune
- Décret n°2022-1615 du 22 décembre 2022 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique
- Décret n° 2023-312 du 26 avril 2023 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique au 1^{er} mai 2023
- Décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation
- Circulaire du 4 janvier 2024 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune – taux PIM 2024

Exposé de la décision :

Face aux crises à répétition et alors que la hausse de la valeur du point d'indice ne suffira pas pour affronter l'inflation, l'université développe sa politique sociale par la mise en place d'un dispositif de soutien aux personnels les plus touchés par l'augmentation générale du coût de la vie.

Après deux dispositifs exceptionnels (la prime énergétique mise en place en 2021 et l'indemnité « hausse du coût de la vie » mise en place en 2022) destinés à répondre aux effets conjoncturels des dernières crises, l'ASIU « Aide à la restauration » viendrait conforter structurellement la politique sociale de l'université en permettant aux personnels ayant un indice inférieur à 539 de pouvoir déjeuner plus souvent dans les restaurants administratifs à moindre coût. L'université participerait pour son personnel aux frais de restauration dans la limite d'un repas par jour pris dans l'un des restaurants administratifs.

En réponse à une hausse nationale des prix des repas aux CROUS pour les personnels a été adoptée et mise en œuvre à partir de la rentrée universitaire 2023 2024, l'université de Tours

met en place un dispositif de soutien pour les personnels les plus touchés par l'augmentation générale du coût de la vie. L'Action Sociale d'Initiative Universitaire « Aide à la restauration » permettra d'absorber cette augmentation des prix du repas au CROUS grâce à la participation de l'université aux frais de restauration, dans la limite d'un repas par jour.

Proposition(s) de décision soumise à la commission :

MESURES REGLEMENTAIRES QUI ENCADRENT L'AVENANT A LA CONVENTION :

Décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation soit :

Une rémunération indiciaire de revalorisée de 2,5 % en moyenne à travers deux mesures :

- 1,5 % d'augmentation générale du point d'indice dès juillet 2023 ;
- Attribution de 5 points d'indice à tous les agents, à partir de janvier 2024.

Un relèvement de l'indice plafond applicable à cette PIM/repas à l'indice majoré inférieur ou égal à 539 au lieu de 534

PROPOSITION D'AVENANT A LA CONVENTION INITIALE

Prix du repas au CROUS est passé de 6.94€ à 8.17€ au 1^{er} aout 2023.

Prestation repas – PIM 2024 : passe de 1,39€ à 1,47€ au 1^{er} janvier 2024.

TARIFS	INM	SALAIRE BRUT MENSUEL*	SALAIRE NET MENSUEL**	PIM 2024 ***	ASIU	COUT A LA CHARGE DE L'AGENT
1	Entre 366 et 394	Entre 1 800,72€ et 1 938,48€	1 449,36€ et 1 560,24	1,47€	2,80€	3,90€
2	Entre 395 et 539	Entre 1 943,40€ et 2 651,88€	1 564,20€ et 2 134,44€	1,47€	1,80€	4,90€
3	>539	>2 651,88€	>2 134,44€	0,00€	0,00€	8,17€

Point brut = 4,92€ / **Point net = 3,96€ / ***montant PIM au 01/01/2024

Avis de la commission :

Approbation à l'unanimité

Prestation sociale

« Aide à la restauration »

Politique en faveur de ses personnels en matière de restauration collective

DHR – Bureau des affaires transversales et sociales

Rédigé par Houda KEFI

TEXTES DE REFERENCE :

- Circulaire DGAFP FP/4 n°1931 / DB-2B n°256 du 15 juin 1998 relative aux dispositions applicables aux agents des administrations centrales et des services déconcentrés de l'Etat en matière de prestations d'action sociale à réglementation commune ;
- Circulaire DGAFP-FP/4 n°2025 / DB-2B n°2257 du 19 juin 2002 relative à la réglementation et aux taux des prestations d'action sociale pour 2002
- Circulaire DGAFP-B9 n°2128 / DB-2BPSS n° 07-182 du 30 janvier 2007 relative aux prestations individuelles d'action sociale à réglementation commune ;
- Circulaire DGAFP-B9 n°11-BCRF1102447C / DB-2BPSS n°11-3302 du 1^{er} avril 2011 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune.
- Circulaire du 18 juillet 2022 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune
- Décret n°2022-1615 du 22 décembre 2022 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique
- Décret n° 2023-312 du 26 avril 2023 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique au 1^{er} mai 2023
- Décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation
- Circulaire du 4 janvier 2024 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune – taux PIM 2024

ETAT DES LIEUX A L'UNIVERSITE DE TOURS :

Actuellement, le CROUS transmet mensuellement à l'Université une facture relative aux nombres de repas consommés par les agents (ensemble des sites) ayant un INM inférieur à 534 et qui bénéficient de la PIM de 1,39€/ repas (taux 2023).

Sur l'année 2022 :

ANNEE	TAUX PIM	REPAS/AN	COÛT DE LA PIM
2012	1,17€	11 228	13 136,76€
2013	1,20€	10 836	13 003,20€
2020	1,27€	4 049	5 142€
2021	1,29€	2 225	2 870€
2022	1,38€	3 831	5 100,46€

Forcer est de constater qu'à l'Université de Tours, la fréquentation des restaurants administratifs est en chute libre depuis 2020.

L'évolution des comportements alimentaires durant la pause méridienne s'explique par :

- Diversité des offres (Food Truck, restauration à emporter, livraison des repas, magasins autour des sites...)
- Augmentation du prix du repas dans les restaurants administratifs **(2014 : 6,35€ / 6,94€ en 2022 / 8,17€ en septembre 2023)**
- Un pouvoir d'achat soumis à rude épreuve pour certaines catégories de personnels => se traduit par une augmentation « du plat maison » apporté au travail
- Contrainte de temps des personnels (le temps d'achat du déjeuner compte pour 40% du temps total alloué au déjeuner*). Il est à noter que les hommes et femmes n'adoptent pas les mêmes comportements pour leur déjeuner au travail. En effet, les travaux* montrent que les femmes ressentent une plus forte pression temporelle que les hommes et qu'elles utilisent probablement davantage que les hommes leur pause déjeuner pour remplir différentes obligations personnelles ou pour récupérer du temps de travail en vue de sortir plus tôt le soir et s'occuper des enfants. (=> le temps du déjeuner est par définition le reflet d'une condition de travail /un marqueur fort du climat social mais aussi de la stratégie de l'établissement autour des questions de bien-être au travail).
- Le lieu où l'on déjeune est un symbole fort du sentiment d'appartenance
- Nouvelle organisation du temps de travail : le télétravail

*ALIMENTATION & BIEN-ÊTRE PAR CAMILLE MASSEY -septembre 20

PRINCIPE DE L'ASIU RESTAURATION :

Dans le cadre de la prestation interministérielle, l'université de Tours participe déjà aux frais de restauration des personnels déjeunant dans les restaurants administratifs par le biais d'une subvention pour les agents dont l'indice nouveau majoré est \leq à 539 (1,47€/repas taux en vigueur depuis le 01/01/2024). L'Université de Tours souhaite, en complément de la PIM de 1,47€/repas, financer sur ressources propres, une formule subventionnée en fonction de l'INM des agents.

Face aux crises à répétition et alors que la hausse de la valeur du point d'indice ne suffira pas pour affronter l'inflation, l'université développe sa politique sociale par la mise en place d'un dispositif de soutien aux personnels les plus touchés par l'augmentation générale du coût de la vie.

Après deux dispositifs exceptionnels (la prime énergétique mise en place en 2021 et l'indemnité « hausse du coût de la vie » mise en place en 2022) destinés à répondre aux effets conjoncturels des dernières crises, l'ASIU « Aide à la restauration » viendrait conforter structurellement la politique sociale de l'université en permettant aux personnels ayant un indice inférieur à 539 de pouvoir déjeuner plus souvent dans les restaurants administratifs à moindre coût. L'université participerait pour son personnel aux frais de restauration dans la limite d'un repas par jour pris dans l'un des restaurants administratifs.

En réponse à une hausse nationale des prix des repas aux CROUS pour les personnels a été adoptée et mise en œuvre à partir de la rentrée universitaire 2023 2024, l'université de Tours met en place un dispositif de soutien pour les personnels les plus touchés par l'augmentation générale du coût de la vie.

L'Action Sociale d'Initiative Universitaire « Aide à la restauration » permettra d'absorber cette augmentation des prix du repas au CROUS grâce à la participation de l'université aux frais de restauration, dans la limite d'un repas par jour

MESURES REGLEMENTAIRES REGISSANT LA CONVENTION INITIALE :

Le Ministère de la transformation et de la fonction publiques a modifié dans sa **circulaire du 18 juillet 2022** deux mesures relatives aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune. Ces deux mesures entrent en vigueur le 1er septembre 2022 et prennent la forme :

- d'une augmentation du montant de la PIM/repas à 1,39€ au lieu de 1.29 € – cf : NOR TFPF2219088C
- d'un relèvement de l'indice plafond applicable à cette PIM/repas à l'indice majoré inférieur ou égal à 534 au lieu de 480 – cf : NOR : TFPF2219003C

Décret n° 2023-312 du 26 avril 2023 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique : En vigueur à partir du 1^{er} mai 2023.

Relèvement du minimum de traitement dans la Fonction Publique à compter du 1^{er} mai 2023, il conviendra de calculer le traitement minimal par référence à l'indice majoré 361 (au lieu de 353), ce qui correspond à l'indice brut 397 (et non plus 385).

Le traitement de base indiciaire s'établit ainsi à 1 750,86 euros bruts mensuels pour un temps complet (au lieu de 1 712,06 euros).

Rappel des tarifs votés au CSA du 11/05/2023 – Convention initiale à partir du 1^{er} octobre 2023

Prix du repas au CROUS : 8,17€

TARIFS	INM	SALAIRE BRUT MENSUEL*	SALAIRE NET MENSUEL**	PIM 2023 ***	ASIU	COUT A LA CHARGE DE L'AGENT
1	<361	1 750,85€	1 389,48€	1,39€	2,26€	4,52€
2	Entre 361 et 389	1 886,65€	1 497,26€	1,39€	1,56€	5,22€
3	Entre 390 et 534	2 589,90€	2 055,36€	1,39€	0,00€	6,78€
4	>534	>2 589,90€	>2 055,36€	0,00€	0,00€	8,17€

*Point brut = 4,850€ / **Point net = 3,849€ / ***montant PIM au 01/09/2022

EFFECTIFS DES INM VOTÉS DANS LA CONVENTION INITIALE :

INM	EFFECTIF*
<361	324
Entre 361 et 389	200
Entre 390 et 534	832
535 et +	1 182

*Date d'observation de l'extraction le 01/05/2023

MESURES REGLEMENTAIRES QUI ENCADRENT L'AVENANT A LA CONVENTION :

Décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation soit :

Une rémunération indiciaire de revalorisée de 2,5 % en moyenne à travers deux mesures :

- 1,5 % d'augmentation générale du point d'indice dès juillet 2023 ;
- Attribution de 5 points d'indice à tous les agents, à partir de janvier 2024.

Un relèvement de l'indice plafond applicable à cette PIM/repas à l'indice majoré inférieur ou égal à 539 au lieu de 534

PROPOSITION D'AVENANT A LA CONVENTION INITIALE

Prix du repas au CROUS est passé de 6.94€ à 8.17€ au 1^{er} aout 2023.

Prestation repas – PIM 2024 : passe de 1,39€ à 1,47€ au 1^{er} janvier 2024.

TARIFS	INM	SALAIRE BRUT MENSUEL*	SALAIRE NET MENSUEL**	PIM 2024 ***	ASIU	COUT A LA CHARGE DE L'AGENT
1	Entre 366 et 394	Entre 1 800,72€ et 1 938,48€	1 449,36€ et 1 560,24	1,47€	2,80€	3,90€
2	Entre 395 et 539	Entre 1 943,40€ et 2 651,88€	1 564,20€ et 2 134,44€	1,47€	1,80€	4,90€
3	>539	>2 651,88€	>2 134,44€	0,00€	0,00€	8,17€

Point brut = 4,92€ / **Point net = 3,96€ / ***montant PIM au 01/01/2024

EFFECTIFS :

En raison de la baisse de fréquentation des restaurants administratifs depuis 2020 liée à la situation sanitaire ainsi que la généralisation du télétravail pour le personnel BIATSS, il est difficile d'évaluer exactement l'impact financier de cette mesure.

INM	EFFECTIF*
Entre 366 et 394	478
Entre 395 et 539	716
Sup à 539	1 162

*Date d'observation de l'extraction le 01/01/2024

BILAN FINANCIER DEPUIS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ASIU le 1^{er} octobre 2023 :

MOIS FACTURE	FREQUENTATION	COUT PIM (1,39€)	COUT ASIU (<361 : 2,26€) (361 à 389 :1,56€)
Janvier 2023	PIM : 608 agents	845,12€	/
Février 2023	PIM : 487 agents	676,93€	/
Mars 2023	PIM : 747 agents	1 038,33€	/
Avril 2023	PIM : 335 agents	465,65€	/
Mai 2023	PIM : 650 agents	903,50€	/
Juin 2023	PIM : 655 agents	910,45€	/
Juillet 2023	PIM : 3 agents	4,17€	/
Août 2023	PIM : 1 agent	1,39€	/
Septembre 2023	PIM : 373 agents	518,47€	/
Octobre 2023	<361 : 20 agents 361 à 389 : 173 agents PIM : 378 agents Soit au total : 571 agents	525,42€	315,08€
Novembre 2023	<361 : 23 agents 361 à 389 : 129 agents PIM : 303 agents Soit au total : 455 agents	421,17€	253,22€
Décembre 2023	<361 : 2 agents 361 à 389 : 83 agents PIM : 154 agents Soit au total : 239 agents	214,06€	134€

PROJECTION FINANCIERE 2024 SUR TAUX DE FREQUENTATION 2023:

Mois de référence	Fréquentation	Coût
Mars 2023	PIM (1,47€) 747 agents	1098,09€
Octobre 2023	ASIU (2,30€) INM Entre 366 et 394 : 193 agents	443,90€
	PIM (1,47€) 378 agents	555,66€
	Coût total octobre 2023 : 999,56€	

MODALITES DE MISE EN PAIEMENT : Abattement complémentaire sur le prix du repas

L'ASIU restauration offre aux personnels de l'Université une formule subventionnée en fonction de leur INM.

Les modalités de mise en paiement seront les mêmes que pour la PIM. L'agent n'aura aucune démarche à effectuer pour bénéficier de l'aide complémentaire, la réduction sera directement faite lors de son passage en caisse.

Les services du CROUS se chargeront de paramétrer les tarifs correspondants aux INM retenus par l'Université.

Le CROUS transmettra mensuellement une facture faisant état du nombre d'agents ayant bénéficié de la PIM et de l'ASIU afférente à leur INM.

MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE REPAS :

Actuellement, lors de leur passage dans les restaurants administratifs, les agents présentent leur carte professionnelle afin de permettre l'identification de leur INM qui fixe le montant du coût de leur repas. Ils peuvent régler leur repas par carte bancaire ou par le biais de leur carte professionnelle – compte IZLY.

En l'état, ce dispositif ne permet pas un contrôle du nombre de repas pris par l'agent. En effet, l'agent, peut, s'il le souhaite régler le repas d'un accompagnant lambda en utilisant sa carte professionnelle ou sa carte bancaire plusieurs fois par jour.

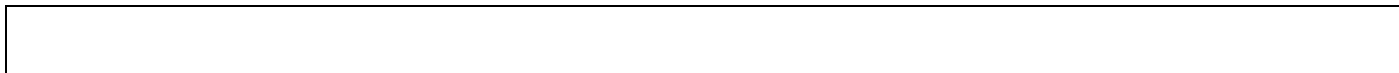
L'université de Tours doit participer aux frais de restauration de ses personnels dans la limite d'un repas par jour et par agent. Le règlement des repas s'effectue exclusivement au moyen d'Izly ou par carte bancaire. Il conviendra cependant de noter que seul le règlement par Izly permettra de bénéficier de la subvention allouée par l'université.

UNE ANNEE D'OBSERVATION :

Dispositif mis en place à titre expérimental pour une durée d'un an (année universitaire 2023/2024).

Nécessité d'une mise à jour les termes de la convention (préconisation d'une convention sans tacite reconduction) restauration entre le CROUS et l'Université de Tours sur l'année universitaire 2023/2024.

Proposition d'un avenant à la convention partir du 1^{er} avril 2024 au regard de l'évolution réglementaire du point d'indice + des nouveaux taux réglementaires applicables au 1^{er} janvier 2024 et de la nouvelle mouture de l'ASIU restauration.



Commission des moyens du 23 février 2024

Conseil d'administration du 11 mars 2024

Avis N°2024_04

Objet : Modification de tarifs à l'IUT de Tours de formations courtes (guide référent et guide composteur)

Réf : pièces AD2

Exposé de la décision :

Présentation des nouveaux tarifs de formations courtes « guide référent de site » et « guide composteur ».

Proposition de décision soumise à la commission :

Validation des nouveaux tarifs :

Tarif formation « **guide référent de site** » (7h) : **190 € en tarif normal et 60 € en tarif réduit**

Tarif formation « **guide composteur** » (18h) : **520 € en tarif normal et 170 € en tarif réduit**

Avis de la commission :

Approbation à l'unanimité

VII - GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION À L'UNIVERSITÉ DE TOURS

		Tarif Normal	Tarif Réduit	Tarif 3
Intitulé du diplôme	GUIDE COMPOSITEUR	520 €	170 €	
	Nbre stagiaires	7	2	
	Nbre total stagiaires		9	
	Tarif moyen		442 €	
	Formation sur une année complète (oui/non)		non	
	Formation exclusivement hors des locaux de l'UT (oui/non)		non	

CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL 3 980 €
COÛTS DIRECTS

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et vacataires)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation
- Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés	18 h	290 €/h	- €
- Maîtres de conférences et assimilés		189 €/h	3 402 €
- Professeurs agrégés et assimilés		204 €/h	- €
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		131 €/h	- €
- Doctorants contractuels		152 €/h	- €
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		174 €/h	- €
- Vacataires non fonctionnaires		59 €/h	- €
- Vacataires fonctionnaires		41 €/h	- €
- Autres (honoraires de formation...)			- €
Indemnités			- €
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	18 h	189 €/h	3 402,00 €

Zones à renseigner

COÛTS ADDITIONNELS DE PERSONNEL FORMATION (heures co-animées ou de suivi individuel ou des options)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation
- Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés		290 €/h	- €
- Maîtres de conférences et assimilés		189 €/h	- €
- Professeurs agrégés et assimilés		204 €/h	- €
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		131 €/h	- €
- Doctorants contractuels		152 €/h	- €
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		174 €/h	- €
- Vacataires non fonctionnaires		59 €/h	- €
- Vacataires fonctionnaires		41 €/h	- €
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	0 h		- €

Dans le cas où l'université de Tours ne supporte pas de coût de personnel de formation spécifiquement pour cette action de formation (par exemple, un DU comprenant des heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD ou un DIU comprenant des heures de formation dispensées par une autre université)	Nombre d'heures de formation	Coût total des heures de formation pour l'UT
- nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD, destinées principalement aux étudiants en FI		
- nombre d'heures de formation dispensées par un autre établissement		
- autre, précisez		
TOTAL	0 h	3 402,00 €

TOTAUX	nb heures de formation (pour l'apprenant)	nb heures dispensées par des personnels de l'université de Tours	nb total d'heures dispensées (pour l'ensemble des personnels d'enseignement)	
				3 402,00 €

COÛTS SPECIFIQUES

Kit pédagogique			
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)			
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)			
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)			
Reversement partenaire			
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES			0 €

I - TOTAL COÛTS DIRECTS 3 402 €
MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0) 15% 578 €
COÛTS INDIRECTS (calculés à partir de la "connaissance des coûts des activités")

COÛTS DE SOUTIEN				
	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)	Coût à l'heure de formation	Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par UnivTours)
- Appui à la formation	64,94 €	- €	5,30 €	95,45 €
- Documentation	160,00 €	- €	13,07 €	235,17 €
- Valorisation et appui à la recherche		- €	- €	- €
- Vie étudiante	82,00 €	- €	6,70 €	120,53 €
TOTAL COÛTS DE SOUTIEN	306,94 €	- €	25,06 €	451,15 €

COÛTS DE SUPPORT				
	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total	Coût à l'heure de formation	Coût total
- Gouvernance, pilotage, gestion	807,53 €	- €	65,94 €	1 186,95 €
- Patrimoine immobilier	497,62 €	- €	40,63 €	731,42 €
- Système d'information et numérique	58,03 €	- €	4,74 €	85,29 €
TOTAL COÛTS DE SUPPORT	1 363,17 €	- €	111,31 €	2 003,66 €

III - TOTAL COÛTS INDIRECTS - € 2 454,81 €
III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (III ou II2) 5 856,81 €
MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être > 0) -47% - 1 876,81 €

Chiffes clés / stagiaire	
Coûts complets	650,76 €
dont coûts directs	378,00 €
dont coûts indirects	272,76 €
Coût complets de l'heure de formation	#DIV/0!
Marge sur coûts directs	64,22 €
en % du tarif de vente	15%
Marge sur coûts complets	-208,83 €
en % du tarif de vente	-47%
Nombre minimum de stagiaires	14
Tarification minimum	651,00 €

VII - GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION À L'UNIVERSITÉ DE TOURS

		Tarif Normal	Tarif Réduit	Tarif 3
Intitulé du diplôme	GUIDE REFERENT DE SITE	190 €	60 €	
	Nbre stagiaires	7	2	
	Nbre total stagiaires		9	
	Tarif moyen		161 €	
	Formation sur une année complète (oui/non)		non	
	Formation exclusivement hors des locaux de l'UT (oui/non)		non	

CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL 1450 €
COÛTS DIRECTS

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et vacataires)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation
- Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés	7 h	290 €/h	- €
- Maîtres de conférences et assimilés		189 €/h	1323 €
- Professeurs agrégés et assimilés		204 €/h	- €
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		131 €/h	- €
- Doctorants contractuels		152 €/h	- €
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		174 €/h	- €
- Vacataires non fonctionnaires		59 €/h	- €
- Vacataires fonctionnaires		41 €/h	- €
- Autres (honoraires de formation...)			- €
Indemnités			- €
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	7 h	189 €/h	1323,00 €

Zones à renseigner

COÛTS ADDITIONNELS DE PERSONNEL FORMATION (heures co-animées ou de suivi individuel ou des options)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation
- Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés	0 h	290 €/h	- €
- Maîtres de conférences et assimilés		189 €/h	- €
- Professeurs agrégés et assimilés		204 €/h	- €
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		131 €/h	- €
- Doctorants contractuels		152 €/h	- €
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		174 €/h	- €
- Vacataires non fonctionnaires		59 €/h	- €
- Vacataires fonctionnaires		41 €/h	- €
- Autres (honoraires de formation...)			- €
Indemnités			- €
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	0 h		- €

Dans le cas où l'université de Tours ne supporte pas de coût de personnel de formation spécifiquement pour cette action de formation (par exemple, un DU comprenant des heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD ou un DIU comprenant des heures de formation dispensées par une autre université)	Nombre d'heures de formation	Coût total des heures de formation pour l'UT
- nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD, destinées principalement aux étudiants en FI	0 h	
- nombre d'heures de formation dispensées par un autre établissement		
- autre, précisez		
TOTAL		0 h

TOTAUX	nb heures de formation (pour l'apprenant)	nb heures dispensées par des personnels de l'université de Tours	nb total d'heures dispensées (pour l'ensemble des personnels d'enseignement)	Coût total des heures de formation pour l'UT
				1323,00 €

COÛTS SPECIFIQUES

Kit pédagogique		
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)		
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)		
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)		
Reversement partenaire		
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES		0 €

I - TOTAL COÛTS DIRECTS 1323 €
MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0) 9% 127 €
COÛTS INDIRECTS (calculés à partir de la "connaissance des coûts des activités")

COÛTS DE SOUTIEN				
	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)	Coût à l'heure de formation	Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par UnivTours)
- Appui à la formation	64,94 €	- €	5,30 €	37,32 €
- Documentation	160,00 €	- €	13,07 €	91,46 €
- Valorisation et appui à la recherche		- €	- €	- €
- Vie étudiante	82,00 €	- €	6,70 €	46,87 €
TOTAL COÛTS DE SOUTIEN	306,94 €	- €	25,06 €	175,45 €

COÛTS DE SUPPORT				
	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total	Coût à l'heure de formation	Coût total
- Gouvernance, pilotage, gestion	807,53 €	- €	65,94 €	461,59 €
- Patrimoine immobilier	497,62 €	- €	40,63 €	284,44 €
- Système d'information et numérique	58,03 €	- €	4,74 €	33,17 €
TOTAL COÛTS DE SUPPORT	1363,17 €	- €	111,31 €	779,20 €

III - TOTAL COÛTS INDIRECTS - € 954,65 €
III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (III ou II2) 2 277,65 €
MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être > 0) -57% - 827,65 €
Chiffes clés / stagiaire

Coûts complets	253,07 €
dont coûts directs	147,00 €
dont coûts indirects	106,07 €
Coût complets de l'heure de formation	#DIV/0!
Marge sur coûts directs	14,11 €
en % du tarif de vente	9%
Marge sur coûts complets	-91,96 €
en % du tarif de vente	-57%
Nombre minimum de stagiaires	15
Tarification minimum	254,00 €

Document unique de politique générale de tarification de la formation continue à l'université de Tours

2024-2025

Cette version des tarifs de formation continue pour l'année universitaire 2024-25 vient remplacer la version précédente (délibération n° 2024-002 du conseil d'administration du 05 février 2024).

Les modifications par rapport à la version précédente sont identifiées en rouge.

Objet des présentes modifications :

- le maintien d'un tarif réduit en plus du tarif normal pour 2 formations courtes, ainsi que l'augmentation du tarif normal de l'une des 2 formations (IUT de Tours)

Tarifs de formation continue des formations
"en insertion"
 (formations accueillant principalement des étudiants,
 et gérées par les UFR)

Tarifs 2024-2025

Intitulé de la formation	TARIF
BUT et LP dans secteur tertiaire	
1ère et 2e année	4 500 €
3e année	5 500 €
BUT et LP dans secteur secondaire	
1ère et 2e année	5 000 €
3e année	6 000 €
Licence générale dont santé (médecine, pharma, sage-femme)	
1ère et 2e année	2 570 €
3e année	3 600 €
Master dans secteur tertiaire dont santé (médecine, pharma, sage-femme)	
1ère année	4 500 €
2e année	5 500 €
Master dans secteur secondaire	
1ère année	5 000 €
2e année	6 000 €
Diplôme d'ingénieur	22€/h
Doctorat	1 450 €
Capacités d'orthophonie (tarif pour les 5 ans)	15 790 €
Capacités d'orthoptie (tarif pour les 3 ans)	8 850 €
	6 210 €
	3 110 €
<i>Les anciens tarifs réduits restent en application pour les stagiaires ayant débuté un parcours de formation avant la rentrée 2024 jusqu'à leur diplomation.</i>	
PREPARATION AUX CONCOURS	
Préparation aux concours du CAPES	1 310 €
Préparation de l'agrégation externe	1 310 €
INSCRIPTION AUX MODULES	
Frais forfaitaires	260 €
+ Taux horaire Insertion	
+ Taux horaire Titres d'ingénieurs	
+ Taux horaire groupes spécifiques	
Réinscription et montant minimum	
Réinscription sans heure de formation, hors cas de force majeure	280 €
Montant minimum de facturation	280 €
Tarif pour les personnels de l'Université de Tours	
Dans le cadre d'un Congé de Formation Professionnel (CFP) en insertion FI	320 €
Dans le cadre d'un Congé de Formation Professionnel (CFP) dans une formation en groupe spécifique FC	25% du tarif réduit de la formation (+ coût du séminaire pédagogique, le cas échéant)

Il est rappelé que, dans le cas d'un CFP, l'employeur ne prend pas en charge les frais de formation.

CESR : tertiaire
 EPU : secondaire
 IAE : tertiaire
 IUT de Blois : selon le département
 IUT de Tours : selon le département
 UFR ASH : tertiaire
 UFR DESS : tertiaire
 UFR Lettres et Langues : tertiaire
 UFR Médecine : secondaire
 UFR Odontologie : secondaire
 UFR Sciences Pharmaceutiques : secondaire
 UFR Sciences et Techniques : secondaire

UFR Médecine

FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
formations accueillant principalement des étudiants, et gérées par l'UFR				
Capacités, AU, DU, DIU				
Autres capacités en Médecine (addictologie, allergologie)		UFR	variable	1050€/an
Antibiologie et autres traitements anti-infectieux - DIU (une année sur deux)	DIU	UFR	84 h	1 290 €
Arthroscopie - DIU	DIU	UFR	96 h	1 090 €
Chirurgie de la main - DIU (formation sur deux ans)	DIU	UFR	160 h	2 030 €
Chirurgie de l'épaule et du coude - DIU	DIU	UFR	60 h	1 030 €
Chirurgie du pied et de la cheville - DIU	DIU	UFR	58 h	1 020 €
Chirurgie du rachis - DIU	DIU	UFR	126 h	1 560 €
Chirurgie mini-invasive - DIU	DIU	UFR	78 h	2 070 €
Echocardiographie - AU		UFR	76 h	1 070 €
Echocardiographie et imagerie cardio-vasculaire - DIU (formation sur deux ans)	DIU	UFR	152 h	2 140 €
Gynécologie obstétrique pour le médecin généraliste - DIU (formation sur un an)	DIU		64 h	1 620 €
Hématologie biologique - DIU	DIU	UFR	84 h	1 550 €
Hypertension artérielle et risque cardiovasculaire et rénal - DIU en présentiel	DIU	UFR	120 h	1 180 €
Hypertension artérielle et ses complications cardiovasculaire et rénales : une approche basée sur cas cliniques - DIU en e-learning	DIU	UFR	104 h	1 180 €
Imagerie nephro-urologuomorphologique, fonctionnelle et interventionnelle - DIU	DIU	UFR	80 h	1 230 €
Immunopathologie - DIU	DIU	UFR	96 h	1 420 €
Investigateur en recherche clinique - DIU	DIU	UFR	56 h	1 490 €
Le sommeil et sa pathologie - DIU (formation sur 2 ans) (900€ la 1ère année + 500€ la 2e année)	DIU	UFR	104 h	1 400 €
Médecine et biologie de la reproduction - DIU	DIU	UFR	54 h	1 100 €
Microchirurgie expérimentale et anatomie chirurgicale appliquée - DU		UFR	108 h	3 810 €
Prévention et prise en charge des infections ostéo-articulaires - DIU	DIU	UFR	62 h	1 230 €
Prise en charge de l'infection par le VIH - DIU	DIU	UFR	80 h	1 070 €
Réhabilitation de l'audition - DIU	DIU	UFR	48 h	1 070 €
Rythmologie et stimulation cardiaque - DIU (formation sur 2 ans)	DIU	UFR	60 h	3 040 €
Sénologie et pathologie mammaire - DIU	DIU	UFR	70 h	1 250 €
Surface oculaire - DIU	DIU	UFR	44 h	870 €
Techniques ultra-soniques en anesthésie-réanimation (TUSAR) / Module cardiovasculaire - DIU	DIU	UFR	82 h	1 520 €
Transplantation d'organes - DIU	DIU	UFR	60 h	980 €

formations accueillant principalement des stagiaires de formation continue, et gérées par la FOCAL

Diplôme d'Etat				
Diplôme d'Etat avec grade de Master - Infirmier Pratique Avancée (DE-IPA) (1ère année)		SCFC	469 h	5 000 €
Diplôme d'Etat avec grade de Master - Infirmier Pratique Avancée (DE-IPA) (2e année)		SCFC	469 h	5 300 €
Capacités, AU, DU, DIU				
Addictologie : troubles de l'usage de l'alcool - DIU	DIU	SCFC	100 h	1 560 €
Alimentation et santé - DU		SCFC	82 h	1 760 €
Approche des innovations numériques et technologiques en gérontologie -DU		SCFC	118 h	1 870 €
Autisme et Troubles du NeuroDéveloppement : de l'enfant à tous les âges de la vie - DIU	DIU	SCFC	80 h	1 950 €
Bégaïement et bredouillement, approches actuelles - DU		SCFC	100 h	1 800 €
Chirurgie ambulatoire - DIU	DIU	SCFC	74 h	1 600 €
Coordination en gérontologie - DIU	DIU	SCFC	119 h	1 760 €
Échographie d'acquisition - DIU	DIU	SCFC	variable	1 170 €
Echographie et techniques ultra-sonores - DIU	DIU	SCFC	variable	1 170 €
Echographie en gynécologie obstétrique - DIU	DIU	SCFC	100 h	1 660 €
Echographie en gynécologie obstétrique (équivalence) - DIU	DIU	SCFC	0,75 h	450 €
Echographie pour les chirurgiens du membre supérieur - DIU	DIU	SCFC	36 h	1 240 €
Echographie pour les chirurgiens et les traumatologues du sport du membre inférieur - DIU	DIU	SCFC	92 h	1 250 €
Education pour la santé / Education thérapeutique - DU		SCFC	144 h	2 130 €
Entretien motivationnel dans le soin - DU		SCFC	64 h	1 300 €
Expertise médicale du dommage corporel - DU		SCFC	74 h	1 560 €
Expertise Psychiatrique - DU		SCFC	72 h	1 750 €
Formation à la simulation en sciences de la santé - AU		SCFC	35 h	1 250 €
Formation à la simulation en sciences de la santé avec application à la périnatalité et à la pédiatrie - DIU	DIU	SCFC	122 h	2 050 €
Francophone Prévention-réadaptation cardiovasculaires en Tunisie - DU		SCFC	67 h	1 660 €
Hygiène hospitalière (médecins) - DIU et AU Hygiène hospitalière (infirmiers, techniciens...) 1ère année		SCFC	87 h	1 180 €
Hygiène hospitalière (infirmiers, techniciens...) 2ème année - DIU		SCFC	50 h	870 €
Hypnose médicale - DU (formation sur 2 ans)		SCFC	126 h	3 110 €
Initiation à la réflexion éthique dans la pratique soignante - DU		SCFC	96 h	1 560 €
Médecine de la personne âgée - DIU	DIU	SCFC	122,5 h	1 760 €
Médecine Manuelle - ostéopathie sur 3 ans - DIU (formation sur 3 ans)	DIU	SCFC	458 h	4 170 €
Pathologie de la muqueuse buccale - DIU	DIU	SCFC	63 h	1 440 €
Pédagogie médicale - DIU	DIU	SCFC	77 h	1 350 €
Physiologie, médecine et traumatologie du sport - DIU	DIU	SCFC	70 h	1 560 €
Prévention-réadaptation et éducation thérapeutique dans les pathologies cardiovasculaires - DIU	DIU	SCFC	99 h	1 760 €
Psychiatrie générale - DU (formation sur 3 ans)		SCFC	217 h	8 360 €
Psychopathologie de la personne âgée - DIU	DIU	SCFC	70 h	1 400 €
Réadaptation respiratoire du Grand Ouest - DIU	DIU	SCFC	125 h	2 250 €
Soins infirmiers en réanimation médicale - DIU	DIU	SCFC	84 h	1 220 €
Soins continus - DU (1ère année du DIU Soins Palliatifs et d'Accompagnement)		SCFC	129 h	2 380 €
Soins palliatifs et d'accompagnement - DIU (1 an, après avoir validé le DU Soins continus)	DIU	SCFC	91 h	1 550 €
Tabacologie et aide au sevrage tabagique - DIU	DIU	SCFC	60 h	1 250 €
Troubles du comportement alimentaire - DIU	DIU	SCFC	88 h	1 700 €
Troubles du spectre de l'autisme chez l'adulte - aspects médicaux et scientifiques - DIU	DIU	SCFC	108 h	1 350 €

FORMATIONS NON DIPLOMANTES					
Accompagnement des personnes autistes : 3 jours		SCFC	23 h	880 €	-
Echelle des Particularités Sensori-psychomotrices dans l'autisme (EPSA)		SCFC			
Compréhension des concepts et illustrations cliniques : 2 jours			14 h	680 €	-
Maîtrise et mise en pratique de l'outil : 1 jour			7 h	340 €	-
S'approprier les principes de l'accompagnement professionnel selon la méthode IPS		SCFC	21 h	800 €	-
Thérapie d'échange et de développement (TED)		SCFC			
Initiation théorique : 2 jours			14 h	680 €	-
Formation à la pratique : 1 jour			7 h	340 €	-
Formation spécifique des personnes pratiquant des procédures expérimentales - Module de base appliquant		SCFC	21 h	600 €	-
Formation spécifique des personnes concevant ou réalisant des procédures expérimentales - Module de base concepteur		SCFC	26 h	760 €	-
Formation réglementaire des personnes concevant ou réalisant des procédures expérimentales - Module Rongeurs lapins		SCFC	33 h	1 400 €	-

UFR Odontologie					
FORMATIONS		GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
formations accueillant principalement des stagiaires de formation continue, et gérées par la FOCAL					
Capacités, AU, DU, DIU					
Orthopédie dento-maxillo-faciale - DU (formation sur 2 ans)		SCFC	331 h	14 000 €	

UFR ASH

FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES		
formations accueillant principalement des étudiants, et gérées par l'UFR				
Diplôme d'Université				
Ethnomusicologie - DU	UFR	96 h	1 990 €	NA
Guide conférencier - Développement et protection du patrimoine culturel - DU	UFR	328 h	3 110 €	NA
Jazz et cultures musicales - DU	UFR	96 h	1 990 €	NA
Musicien intervenant (DUMI) - DU (formation sur deux ans)	UFR	1215 h	2 070 €	850 €
Musicien intervenant (DUMI) - DU (formation sur 3 ans)	UFR	960 h	3 110 €	1 280 €

pas ouvert

pas ouvert

pas ouvert

maintien de

l'accès à la

commission

d'exonération

formations accueillant principalement des stagiaires de formation continue, et gérées par la FOCAL

Diplôme d'Université				
Case Management - Réussir ensemble l'accompagnement des parcours "complexes" - DU	SCFC	150 h	2 390 €	1 090 €
Clinique des violences sexuelles et psychotraumatologie - DU	SCFC	70 h	1 350 €	940 €
Histoire de vie en recherche et formation (DU HIRVIF) : approche expérientielle, recherche bibliographique - DU	SCFC	168 h	2 900 €	1 450 €
La musique et le tout petit, la musique l'enfant en situation de handicap - DU	SCFC	120 h	1 970 €	880 €
Pair-aidance croisée : théories et pratiques situées	SCFC	87 h	1 560 €	880 €
Patrimoine régional et médiation - DU	SCFC	78 h	1 560 €	780 €
Philosophie de l'Education et Pédagogie Contemporaine (PEPC) - DU	SCFC	99 h	1 450 €	990 €
Psychologie positive : santé, bien-être, qualité de vie - DU	SCFC	112 h	2 060 €	990 €
Techniques Projectives (DUTP) - Enfant et adolescent - DU	SCFC	116 h	1 660 €	830 €
Techniques Projectives (DUTP) - Adulte et personne âgée - DU	SCFC	116 h	1 660 €	830 €
MASTERS EN GROUPE SPECIFIQUE				
Master 2 - Stratégie et Ingénierie en Formation d'Adultes (SIFA)	SCFC	300 h	6 210 €	3 210 €
Master 2 - Ingénierie et Fonctions d'ACcompagnement en Formation (IFAC)	SCFC	300 h	6 210 €	3 210 €

pas accès à la

commission

d'exonération

pas accès à la

commission

d'exonération

UFR DESS				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
formations accueillant principalement des étudiants, et gérées par l'UFR				
FORMATION NON DIPLOMANTE				
Préparation aux concours des 3 fonctions publiques	UFR		680 €	NA

formations accueillant principalement des stagiaires de formation continue, et gérées par la FOCAL				
Diplôme d'Université				
Médiation et gestion des conflits - DU	SCFC	168 h	3 780 €	2 240 €
Psychocriminologie - DU	SCFC	84 h	1 700 €	NA

suppression du
TR et accès à la
commission
d'exonération

IAE				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES		
formations accueillant principalement des étudiants, et gérées par l'UFR				
Diplôme d'Université et Diplôme d'Etat				
Diplôme d'établissement d'étudiant entrepreneur (DZE)	UFR	62 h	1 950 €	NA
DU Management spécialisé	UFR	70 h	1 950 €	NA

suppression du
TR et accès à la
commission
d'exonération

formations accueillant principalement des stagiaires de formation continue, et gérées par la FOCAL				
Diplôme d'Université				
Qualité de vie, Conditions de travail et inclusion - DU		91 h	1 950 €	NA
MASTERS EN GROUPE SPECIFIQUE				
Master 2 - Management des PME et entrepreneuriat	SCFC	399 h	7 950 €	5 600 €
Master 2 - Management de la qualité et des projets	SCFC	435 h	7 970 €	5 600 €
Master 2 - Management stratégique des entreprises	SCFC	392 h	7 950 €	5 600 €

suppression du
TR et accès à la
commission
d'exonération

pas accès à la
commission
d'exonération

UFR Lettres et Langues

FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
formations accueillant principalement des stagiaires de formation continue, et gérées par la FOCAL				
DAEU				
DAEU A - Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires option A (littéraire)	SCFC	330 h	1 350 €	550 €
A partir de la seconde année, inscription possible par matière				
- 1 matière (entre 60 et 90h, selon la matière)	SCFC		480 €	280 €
- 2 matières	SCFC		780 €	390 €
- 3 matières	SCFC		1 080 €	480 €
DAEU - Personnel de l'université	SCFC	330 h	550 €	
DAEU - Détenus	SCFC		550 €	
DAEU "Consortium SONATE" (en distanciel)				
DAEU A en distanciel au sein du consortium national SONATE	SCFC	340 h	1 370 €	-
Inscription partielle (pour passage du DAEU sur plusieurs sessions), forfait + matière choisie				
forfait			170 €	
1 matière obligatoire		100 h	400 €	
1 matière optionnelle		50 h	200 €	
Réinscription redoublant (AVEC tutorat), forfait + matière choisie				
forfait			170 €	
complet		340 h	600 €	
1 matière obligatoire		100 h	300 €	
1 matière optionnelle		50 h	150 €	
Réinscription redoublant (SANS tutorat et limité à 3 matières), forfait + matière choisie				
forfait			170 €	
1 matière obligatoire		100 h	100 €	
1 matière optionnelle		50 h	50 €	
Inscription remise à niveau (sans tutorat et sans examen), forfait + matière choisie				
forfait			170 €	
1 matière (obligatoire ou optionnelle)		50h/100H	100 €	
Formation non diplômante				
Littérature pour la jeunesse : initiation à l'analyse d'albums pour enfants (FOAD)	SCFC		450 €	390 €

UFR Sciences et Techniques				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
DAEU				
DAEU B - Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires option B (scientifique)	SCFC	330 h	1 350 €	550 €
A partir de la seconde année, inscription possible par matière				
- 1 matière (entre 60 et 90h, selon la matière)	SCFC		480 €	280 €
- 2 matières	SCFC		780 €	390 €
- 3 matières	SCFC		1 080 €	480 €
DAEU - Personnel de l'université	SCFC	330 h	550 €	
DAEU - Détenus	SCFC		550 €	
DAEU "Consortium SONATE" (en distanciel)				
DAEU B en distanciel au sein du consortium national SONATE	SCFC	340 h	1 370 €	-
Inscription partielle (pour passage du DAEU sur plusieurs sessions), forfait + matière choisie				
forfait			170 €	
1 matière obligatoire		100 h	400 €	
1 matière optionnelle		50 h	200 €	
Réinscription redoublant (AVEC tutorat), forfait + matière choisie				
forfait			170 €	
complet		340 h	600 €	
1 matière obligatoire		100 h	300 €	
1 matière optionnelle		50 h	150 €	
Réinscription redoublant (SANS tutorat et limité à 3 matières), forfait + matière choisie				
forfait			170 €	
1 matière obligatoire		100 h	100 €	
1 matière optionnelle		50 h	50 €	
Inscription remise à niveau (sans tutorat et sans examen), forfait + matière choisie				
forfait			170 €	
1 matière (obligatoire ou optionnelle)		50h/100H	100 €	

UFR Sciences pharmaceutiques				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
Diplôme d'Université				
Petit Appareillage orthopédique à l'officine - DU	SCFC	120 h	1 550 €	NA
Phytothérapie et aromathérapie - DU	SCFC	102 h	1 510 €	NA
Pratiquer la pharmacie clinique à l'officine et à l'hôpital - DU	SCFC	91 h	1 950 €	NA
Reconversion à la pratique de l'exercice officinal - DU (100h à 120h maxi)	SCFC	120 h	2 180 €	NA

CESR				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
FORMATIONS NON DIPLOMANTES				
Initiation à l'encodage XML-TEI des textes patrimoniaux	SCFC	21 h		
- établissement public et Pôle emploi (AIF)			730 €	NA
- personnel université de Tours			380 €	NA

CUEFFE				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
Diplôme d'Université				
DUEF (1 semestre)	UFR	240 h	2 070 €	NA
DUEF (1 an)	UFR	480 h	3 210 €	NA
Accompagnement en langues				
Frais forfaitaires		-	340 €	340 €
+ Coût par tranche de 24h d'accompagnement		24 h	130 €	130 €
+ Coût par tranche de 24h d'accompagnement dans le cadre d'une 2nd inscription		24 h	70 €	70 €

suppression du TR et accès à la commission d'exonération

POTE et SEF				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
Diplôme d'Université				
Agroécologie paysanne et civilisation	UFR		4 500 €	

IUT de Tours				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
Diplôme d'Université				
DUCG en 1 an	IUT	910 h	7 160 €	3 510 €
DUCG en 2 ans 1ère année	IUT	485 h	4 080 €	2 270 €
DUCG en 2 ans 2e année	IUT	425 h	4 080 €	2 270 €
DU Journalisme multimedia	IUT	201 h	6 680 €	5 130 €
DU Journalisme multimedia (UE1)	IUT	45 h	1 510 €	
DU Journalisme multimedia (UE2)	IUT	36 h	1 510 €	
DU Journalisme multimedia (UE3)	IUT	60 h	2 020 €	
DU Journalisme multimedia (UE4)	IUT	60 h	2 020 €	
Formations non diplômantes				
formation courte intra-entreprise (en entreprise)	IUT	1 h	75 €	
formation courte intra-entreprise (en salle classique)	IUT	1 h	90 €	NA
formation courte intra-entreprise (en salle informatique)	IUT	1 h	110 €	
formation courte intra-entreprise (en studio)	IUT	1 h	130 €	
développements des cellules robotisées	IUT	35 h	4 660 €	NA
formation courte groupe spécifique	IUT	1 h	80 €	NA
formation courte stagiaire unique	IUT	1 h	180 €	NA
formation courte en insertion	IUT	1 h	50 €	NA
guide composteur	IUT	16 h 18 h	480 € 520 €	170 €
référents de site	IUT	7 h	190 €	60 €
expérimentation animale LP	IUT	32 h	190 €	
expérimentation animale BUT	IUT	25 h	130 €	
Eduquer aux media et à l'information (EMI)	IUT	80 h	4 160 €	

Les tarifs pour les insertions en BUT et LP figurent dans l'onglet tarifs communs

VAE

VAE (dont IUT de Tours et de Blois)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
Dossier de recevabilité (livret 1)		90 €	90 €
- Jury et accompagnement			
DUT, BUT, Licence et Licence pro		3 500 €	2 500 €
Master		3 500 €	2 500 €
Titre d'Ingénieur		3 500 €	2 500 €
DUMI		1 740 €	1 140 €
- Jury sans accompagnement			
DUT, BUT, Licence et Licence pro		2 500 €	1 500 €
Master		2 500 €	1 500 €
Si validation partielle - 2ème passage devant jury et inscription en formation			
- Forfait stagiaire		350 €	350 €
+ coût proportionnel à la durée de la formation		taux horaire de la formation	taux horaire de la formation

Annexe au document unique tarifaire de l'offre de formation continue

I. Modalité de calcul des frais de formation continue pour le financeur ou le stagiaire

I.1. Modalité de calcul des frais de formation en cas de prise en charge financière PARTIELLE

Dans le cas très fréquent d'une prise en charge partielle des frais de formation, le stagiaire bénéficie d'une réduction des frais restant à sa charge, quels que soient les tarifs normaux et réduits. Le principe est le suivant : en cas de prise en charge de 30% des frais de formation (calculée par rapport au tarif normal), reste à la charge du stagiaire 70%, mais cette fois appliqué sur le tarif réduit.

Ce principe encourage le stagiaire à explorer toutes les pistes de prise en charge, voire à les ajouter.

I.2. Modalité de calcul des frais de formation continue en cas de REINSCRIPTION

Dans le cas où le stagiaire n'a pas validé l'ensemble du diplôme à l'issue de la période du contrat ou de la convention de formation et qu'il souhaite se représenter aux épreuves, un nouveau contrat ou une nouvelle convention doivent être établis. Le montant des frais de formation, mentionné dans ce nouveau contrat ou cette nouvelle convention, correspond au prorata des heures de formation de(s) UE non validée(s), avec un minimum égal au coût forfaitaire administratif (document unique tarifaire). Si aucune heure de formation n'est dispensée (en cas de soutenance de mémoire par exemple), un montant minimum est facturé, correspondant à un coût forfaitaire administratif.

I.3. Modalité de calcul des frais de formation continue en cas d'INSCRIPTION AU MODULE

Depuis 2013-2014, un stagiaire peut s'inscrire pour suivre uniquement une partie d'une formation (LMD uniquement), sans VAP, sans examen, mais seulement après un entretien de positionnement avec un référent pédagogique pour vérifier l'adéquation entre le besoin de formation et le contenu de la formation. Un contrat ou une convention de formation sont établis indiquant le montant des frais de formation, proportionnels aux nombres d'heure à suivre par le stagiaire + un forfait pour frais administratif (cf document unique tarifaire).

I.4. Modalité de calcul des tarifs HORAIRES de formation continue

Le tarif horaire d'une formation, souvent utilisé par les financeurs dans leur dossier de demande de prise en charge, doit être arrondi au centième, *a fortiori* dans la plateforme de dématérialisation de Pôle emploi. Par souci de simplicité, l'arrondi sera toujours supérieur, quitte à ce que le tarif global de la formation, calculé à partir du tarif horaire, soit légèrement supérieur au tarif qui fait l'objet de la délibération du Conseil d'Administration.

Exemple : pour une formation de 480h à 3 100€, le tarif horaire de 6,45833333€. Arrondi au centième supérieur, le tarif horaire devient 6,46€/h, ce qui fait un tarif de la formation, dans le cas d'une prise en charge horaire, de 3 100,80€.

I.5. Modalité de calcul des frais de formation dans le cadre du Développement Professionnel Continu (DPC)

Les tarifs de prise en charge des actions de "DPC" pour les professionnels de santé libéraux sont déterminés chaque année suivant la profession, la durée de formation, la formation en présentielle, en non présentielle ou mixte par l'Agence Nationale de développement Professionnel Continu (ANDPC).